



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 8849

Texte de la question

M. Claude Dhinnin demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur de lui préciser l'état actuel de mise en place et les perspectives d'action de la structure permanente de concertation dans le domaine des télécommunications, chargée de la coordination entre projets civils et militaires, selon l'annonce faite dans la publication de son ministère (Messages, no 420, décembre 1992). Ce comité « en voie de constitution », selon les déclarations de son prédécesseur, devait avoir pour mission « de développer la coopération dans les principaux domaines d'intérêt comme la complémentarité des réseaux, notamment dans le domaine des satellites, la politique de recherche et de développement, la formation des ingénieurs et des techniciens, les relations avec l'industrie » (J.O., Sénat, 29 mars 1993).

Texte de la réponse

Le comité permanent dont la création avait été décidée afin de développer la coopération et les échanges entre le ministère de la défense, le ministère chargé des télécommunications et France Telecom, a tenu une première réunion plénière au mois d'octobre 1993. Le comité a été informé de l'avancement très satisfaisant de la coopération entre France Telecom et la défense, tant en ce qui concerne son organisation que son contenu : les synergies, dans le domaine des technologies et des services nouveaux, les programmes de transmission par satellite à court et à moyen terme et, plus généralement, la recherche développement ont fait l'objet d'un examen qui a permis de préciser les calendriers et le rôle de chaque partenaire. Ce comité apparaît donc, dès sa mise en place, comme un instrument de pilotage efficace d'une collaboration essentielle à l'utilisation optimale des réseaux et des techniques de télécommunications pour le développement économique et la défense de la France.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8849

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4334

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 392